Mairie de Montfort-le-Gesnois
Bulletin d'information municipal
N°45 du 12 décembre 2025

Les élus sont à votre écoute. Le maire et les adjoints reçoivent sur rendez-vous.

TRIFAUT Anthony : Maire - atrifaut@montfortlegesnois.fr
BULOUP Yvette : 1ère adjointe - ybuloup@montfortlegesnois.fr
MAILLARD Laurent : 2ème adjoint - lmaillard@montfortlegesnois.fr
COULON Christiane : 3ème adjointe - ccoulon@montfortlegesnois.fr
REYT Jonathan : 4ème adjoint - jreyt@montfortlegesnois.fr
DARAULT Annie : 5ème adjointe - adarault@montfortlegesnois.fr
FOUQUET Stéphane : 6ème adjoint - sfouquet@montfortlegesnois.fr

La mairie vous informe :

Perche Sarthois : randonnées pédestres

La date de parution du nouveau topo-guide de randonnées pédestres du Perche sarthois est fixée au 13 décembre. L'Association Montgesnoise de Randonnée sera présente, le jour même, sur le marché de Noël afin que chacun puisse le découvrir et en faire l'acquisition.
Ce topo-guide est vendu 10 €. Paiement par espèces ou par chèque à l'ordre du Perche Sarthois.

Arrêté du maire : marché du Noël du 13 décembre

Article 1 : Le stationnement des véhicules sera interdit Place Notre Dame sur la partie gauche, côté bibliothèque, du **mercredi 10 décembre 2025 à 20h00 au dimanche 14 décembre 2025 à 16h00 (manège).**

Article 2 : Le stationnement des véhicules sera interdit Place Notre Dame **du vendredi 12 décembre 2025 à 20h00 au dimanche 14 décembre 2025 à 00h00.**

Article 3 : La circulation et le stationnement seront interdit Grande Rue à partir du n°62 au n°1, **du samedi 13 décembre 2025 à 08h00 au dimanche 14 décembre 2025 à 00h00.**

Article 4 : L'avenue de la Libération sera interdite à la circulation à partir de la rue Traversière, **du samedi 13 décembre 2025 à 12h00 jusqu'au dimanche 14 décembre 2025 à 00h00.**

Article 5 : La rue Thoury sera interdite à la circulation à partir de l'impasse du Parterre, **du samedi 13 décembre 2025 à 12h00 jusqu'au samedi 13 décembre 2025 à 23h30.**

Article 6 : La circulation de la rue de la Pointe se fera en sens unique, de la rue Thoury vers l'avenue de la Libération, **du samedi 13 décembre 2025 à 12h00 jusqu'au samedi 13 décembre 2025 à 23h30.**

Article 7 : Des panneaux d'interdiction de stationner et de circuler seront mis en place par les services techniques de la commune, une semaine avant l'interdiction, selon le plan VIGIPIRATE.

Article 8 : Le présent arrêté sera exécuté sous la surveillance de la Gendarmerie de Saint-Mars-la-Brière.

Arrêté du maire : défilé des tracteurs illuminés du 20 décembre

Article 1 : Le stationnement des véhicules sera interdit Place Notre Dame, du **samedi 20 décembre 2025 de 17h00 à 18h30.**

Article 2 : Le défilé se fera dans le sens Place Notre Dame vers l'Espace du Pont Romain, et empruntera la **Grande Rue, la rue Honoré Broutelle, la rue de la Ferté, rue des Violettes, route de Lombron, rue des Quinconces, rue Saint-André, rue de l'Ecu, rue de l'Eglise, passage sur le pont romain, puis arrivée à l'Espace du Pont Romain**.
La circulation des véhicules roulant dans le sens du défilé sera ralentie et leur vitesse sera réduite à celle de l'avancement du défilé.

Article 3 : La Grande Rue, sera interdite à la circulation, sauf les tracteurs illuminés, **de 18h30 à 19h00** de l'intersection avec la route de Lombron jusqu'à la Place Notre Dame.

Article 4 : Des panneaux d'interdiction de stationnement seront mis en place par les services techniques de la Commune, une semaine avant l'interdiction.

Article 5 : Le présent arrêté sera exécuté sous la surveillance de la Gendarmerie de Saint-Mars-la-Brière.

Syvalorm : fermeture exceptionnelle

Fermeture exceptionnelle de toutes les déchèteries le **mercredi 17 décembre 2025.**

Mairie - Horaires d'ouverture :
Lun. / Mer. / Sam. : 9h -12h
Mar. / Jeu. / Ven. : 9h -12h /14h -17h30

- Samedi 13 décembre : fermé
- **Samedi 20 décembre : ouvert**
- Samedi 27 décembre : fermé
- **Samedi 03 janvier : ouvert**
- Samedi 10 janvier : fermé
- **Samedi 17 janvier : ouvert jusqu'à 11h**

Les titres d'identité sont établis uniquement sur RDV. La remise se fait sans RDV.

Urbanisme : Les dossiers d'urbanisme sont à déposer **uniquement sur RDV**.

Retrouvez toute l'actualité de Montfort-le-Gesnois sur notre page Facebook.
Consultez le bulletin d'information sur notre site internet :
https://www.montfort-le-gesnois.fr

Annuaire :

Bibliothèque :
02.43.76.92.98

Centre LARES / France services :
02.43.76.70.25

Médecin : appeler le 15

Infirmier(e) de garde :
Margot MONTAROU: 06.77.93.26.49

Pharmacie :
Service de garde 08.25.12.03.04
Tél. : 02.43.76.70.17

Maison de la presse / Relais poste :
06 Grande Rue
Tél. : 02.43.76.96.30

Vie paroissiale
Presbytère de Montfort :
02.43.76.70.67
Prêtre : Père François BAILLY
Permanences : Samedi de **10h** à **12h**
Pour contacter le prêtre :
02.43.89.00.43
bailly-f@wanadoo.fr

Gendarmerie de Saint-Mars-la-Brière :
02.43.89.70.04

Gendarmerie de Connerré :
02.43.89.00.01

Déchèterie « L'Ouserie » de Saint-Mars-la-Brière :
02.43.82.96.41
www.syvalorm.fr
Horaires à compter du 15 sept.2025
Lundi : Fermeture
Mardi : 09h - 12h / 14h - 17h
Merc. : 09h - 12h / 14h - 17h
Jeudi : 09h - 12h / 14h - 17h
Vend. : 09h - 12h / 14h - 17h
Samedi : 09h - 12h / 14h - 17h

Prochaines collectes :
12 et 27 décembre

Restaurant scolaire : menus de la semaine du 15 au 19 décembre 2025

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Terrine de campagne cornichon Rillettes Sauté de volaille à la paysanne Epinards à la crème Emmental Crème dessert vanille Crème dessert au caramel	**Repas végétarien** Potage de légumes Crumble de légumes et gratin de pommes de terre et fromage Salade verte Fromage Banane	Betteraves vinaigrette Pâtes à la bolognaise Chèvre Compote de fruits	**Repas de fin d'année** Toast de mousseron de canard Médaillon de volaille sauce des bois Pommes noisettes Fromage Bûche glacée Clémentine	Quiche lorraine Poisson du marché Purée de légumes Yaourt Corbeille de fruits

A vos agendas

Rêves Sarthe

Union Cycliste

Méga Loto de NoëL

Union Cycliste Montgesnoise

MONTFORT LE GESNOIS (72)

Dimanche 21 décembre 14h (ouverture 10h)

- 1 Bon d'achat de 1500 €
- 1 Bon d'achat de 500 €
- 1 Bon d'achat de 300 €
- 3 Bons d'achat de 200 €
- 4 Bons d'achat de 150 €
- 4 Bons d'achat de 100 €

Sans réservation
Info : 07 87 00 04 22

6500 € en BA (U National) 1er : 1500 €

3 € : carton
12 € : planche de 6
20 € : planche de 12

LOTO PLUS
- 1 Bon d'achat 100 €
- 1 Bon d'achat 100 €
- 1 Bon d'achat 200 €
- 1 Bon d'achat 300 €
- 1 Bon d'achat 400 €

PARTIES SPECIALES
- 1 Bon d'achat 100 €
- 1 Bon d'achat 130 €
- 1 Bon d'achat 200 €

Palement CB accepté

TOMBOLA : 10 Bons A (50 €)

Toutes les cartes et planches sont acceptées

LOTO CASCADES
- Bons d'achat 60 €-70 €
- Bons d'achat 80 €- 90 €
- Bons d'achat 120 €-150 €

BUVETTE et PETITE RESTAURATION
« Venez déguster nos crêpes au lait cru »

FERME DU GRAND SERCOIN

ANIMATION : Eric

IPNS - Ne pas jeter sur la place publique
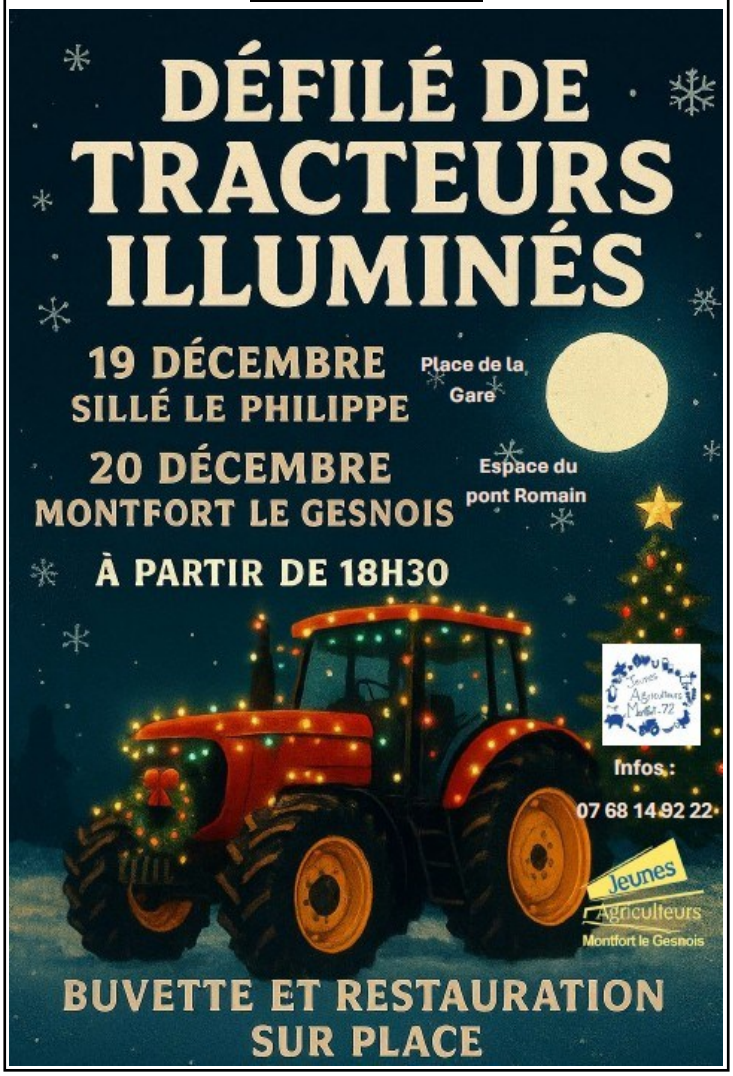
Jeunes Agriculteurs